



Forfait cadre arrivé en cours d'année

Par **laulau1312**, le **14/12/2009** à **15:35**

Bonjour,

Mon mari est en forfait jours de 218 j/an et a commencé son contrat le 1er septembre 2009. Pour moi, la logique était de calculer son forfait 2009 de la manière suivante:

$218/12 \times 4 = 72.67$ jours à effectuer avant le 31/12/09. Or, il a un forfait de 79 jours. Lorsqu'il a demandé des explications à la RH, elle n'a pas su lui expliquer, car confus pour elle aussi(!), mais elle lui a dit que c'est une question de congès payés, et que les personnes qui sont entrées dans l'entreprise après le 01/06, soit après le début de la période des congès payés, étaient défavorisées...

Avez vous une explication plus claire à me donner? Merci à vous.